

REGLEMENT INTERIEUR OPEN GRAND PRIX DE VITRE

Article 1 : Organisation

L'association Echiquier Vitréen organise le 28^{ème} Grand Prix Rapide International de Vitré le mercredi 1^{er} mai 2024, au Centre Social, 27 rue Notre Dame à Vitré.

2 tournois sont organisés.

Le tournoi principal est ouvert à tous, homologué rapide FIDE sous la référence 63158.

Le tournoi B est ouvert uniquement aux joueurs de -1600 Elo (Fide ou National) homologué rapide FIDE sous la référence 63159.

Les participants doivent posséder une licence A ou B de la Fédération Française des Échecs. Ils s'engagent à respecter le présent règlement.

Le club s'engage à prendre une licence B pour les joueurs non licenciés et qui acceptent de figurer dans l'effectif du club organisateur dès le lendemain du tournoi.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE).

Les tournois se jouent en 8 rondes à la cadence ficher de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Tout retard de plus de 5 minutes annoncées de la ronde est sanctionné par un forfait. Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral et assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre. Les numéros d'appariement sont attribués selon le dernier classement Elo rapide ou classements estimés. Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription avant 9h45 le 1^{er} mai 2024. Après cette heure, ils seront appariés à partir de la deuxième ronde. Les appariements deviennent officiels au début de chaque ronde.

Dans la mesure où la notation n'est pas obligatoire et que les arbitres ne peuvent superviser l'ensemble des parties, les règles définies dans l'article A4 du livre de l'arbitre s'appliquent pour l'ensemble de la manifestation.

Le système de départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : D'abord le système Buchholz tronqué, puis le système cumulatif et enfin la performance.

Les résultats seront transmis aux autorités compétentes pour les classements des joueurs au Elo rapide Fide et Elo rapide national (le cas échéant).

Article 3 : Horaires des rondes

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 10h40

Ronde 3 11h20

Ronde 4 12h00

Ronde 5 14h00

Ronde 6 14h40

Ronde 7 15h20

Ronde 8 16h00

Proclamation des résultats dans les meilleurs délais à l'issue de la dernière ronde et estimée à 17h10.

Article 4 : Droit d'inscription et Prix

Les droits d'inscription sont de 13 Euros pour les vétérans, seniors plus et seniors, et 7 Euros

pour les catégories jeunes en prépaiement.

Majoration de 2 Euros supplémentaires si inscription sur place. La majoration est réduite à 1 euro pour les catégories jeunes.

Les prix seront répartis suivant le classement final et sont non cumulables.

Ils sont attribués à la place en fonction de départages en cas de joueurs à égalité.

La liste des prix sera affichée après la 3^e ronde.

Article 5 : Conduite des joueurs

Les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu (salle de jeu, buvette, toilettes) sans l'autorisation de l'arbitre. Un joueur au trait ne peut quitter la salle de jeu. Toute analyse et toute partie de Blitz ne sont pas autorisées dans la salle de jeu.

Ne sont pas autorisés aussi toute utilisation de matériel ou électronique. Les téléphones portables devront être éteints. Seule l'eau est autorisée comme boisson dans la salle de jeu.

Tout forfait non justifié sera signalé à la Direction des tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Arbitrage

L'arbitre principal sera Christian BLEUZEN Arbitre Elite 1, assisté de Nicolas LAMBLAIN Arbitre Fédéral Club.

Article 7 : Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 5 membres dont la liste est disponible au bureau des arbitres. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité doit inscrire son score grâce au logiciel prévu à cet effet à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Acceptation du tournoi

L'inscription au 28^{ème} Tournoi Rapide d'Echecs Grand Prix International de Vitré (35) implique l'acceptation du présent règlement.

L'Arbitre principal :
Christian BLEUZEN

L'organisateur :
Nicolas LAMBLAIN

Fait à Vitré, le 15 mars 2024